



Demande de nationalité Française

Par Rema

Bonjour,

Étant salariée depuis trois ans, et entrée en France depuis plus de cinq ans, je souhaite demander la naturalisation par décret, sauf que je me suis mariée en France et mon conjoint a un titre de séjour étudiant. Puis-je déposer ma demande? Sachant qu'en renseignant les informations de mon conjoint, qui est en apprentissage (dernière année d'études), il n'y a pas de case étudiant, ni apprenti dans le formulaire, et il y a bien toutes les autres cases (salarié, profession libérale, commerçant, stagiaire de la formation professionnelle, sans emploi et retraité).
Que dois-je faire s'il vous plaît ?

Par isernon

Bonjour,

la case sans emploi me semble la plus approprié.

pour votre propre naturalisation française, la situation de votre épouse qui est en situation régulière n'intervient pas.

voir [ce lien](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213) :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213[url]]

salutations